Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260209-CC_2026_038-DE

Délibération n° 2026.038

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 février 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Neuf Février Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 3 février 2026

Date d'Affichage : 10 février 2026

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Joseph BOIVENT – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Stéphane IDLAS – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Patrice MARIE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU
Serge BOUDET a donné pouvoir à Louis FEUVRIER
Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Maria CARRÉ
Anthony FRANDEBOEUF a donné pouvoir à Jean-Claude RAULT
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Michel BALLUAIS
David LEBOUVIER a donné pouvoir à Joseph ERARD

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant,
Franck ESNAULT est représenté par Patrice MARIE, son suppléant,
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant.

Étaient excusés :
Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*
Isabelle BIARD – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Karine HUART – David LEBOUVIER – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Olivier POSTE – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260209-CC_2026_038-DE

Fougères Agglomération **2026.038**

2026.038 - Attractivité Economique - Mission Locale du Pays de Fougères - Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 - Attribution d'un acompte

Fougères Agglomération soutient le fonctionnement de la Mission Locale du Pays de Fougères, par l'attribution d'une subvention annuelle.

Compte tenu des difficultés de trésorerie rencontrées actuellement par l'association, la Présidente de la Mission Locale sollicite Fougères Agglomération pour bénéficier du versement anticipé de la subvention 2026, sous la forme d'un acompte.

Pour rappel, la subvention accordée en 2025 s'élevait à 220.000 € et comprenait :
- 128.000 € pour le fonctionnement ;
- 52.000 € pour le Service Information jeunesse ;
- 40.000 € au titre des loyers.

Les débats sur l'attribution des subventions au titre de l'année 2026 n'étant pas encore achevés, il est proposé d'accorder à la Mission Locale le versement d'un acompte, correspondant à 50% du montant de la subvention 2025, soit 110.000 €.

La convention afférente est annexée à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 2 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** à la Mission Locale du Pays de Fougères le versement d'un acompte à la subvention 2026, d'un montant de 110.000 €, dans l'attente du vote du montant de la subvention définitive 2026 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 09/02/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU